

# EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE LANORAIE

Session régulière tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2004 à laquelle étaient présents le maire, M. André Villeneuve, ainsi que les conseillères et les conseillers suivants :

Mmes Jacinthe Brissette  
Huguette Gaboury

MM. Réal Gariépy  
François Boisjoly  
Richard Cammaert  
Gilles Grenier  
Jean-Michel Rondeau

et le secrétaire-trésorier et directeur générale, M. Michel Dufort.

211  
DC9  
Projet d'agrandissement du lieu  
d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas  
MRC de Joliette  
6212-03-107

2004-11-373

## SITE D'ENFOUISSEMENT DEMANDE AU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT le dévoilement public le 25 octobre 2004 d'une étude commandée par les municipalités de Sainte-Geneviève de Berthier et de Lanoraie en rapport avec le site d'enfouissement de Sainte-Geneviève de Berthier/Saint-Thomas;

CONSIDÉRANT que cette étude fut réalisée par le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets sous le titre de « Analyse de la contamination des eaux souterraines du lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Geneviève de Berthier/Saint-Thomas de Joliette »;

CONSIDÉRANT que les conclusions de cette étude soulèvent des contradictions graves et préoccupantes versus les propos tenus et maintenus par la compagnie propriétaire du site d'enfouissement soit E.B.I.;

CONSIDÉRANT que certaines contradictions posent un réel problème puisqu'elle laisse planer une incertitude quant à de possibles atteintes à la santé publique;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Michel Rondeau  
APPUYÉ PAR le conseiller Réal Gariépy  
ET RÉSOLU

QUE le gouvernement du Québec, en l'occurrence le ministre responsable de l'environnement, M. Thomas Mulcair, initie dans les plus brefs délais, tout en s'adjoignant les principaux acteurs dans ce dossier, un processus d'actualisation et de recherche des données et paramètres nécessaires à une sécurisation des lieux;

Que ce processus s'inscrive dans une pratique d'impartialité et d'indépendance quant aux parties en cause.

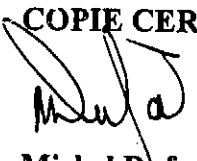
De demander l'appui de la MRC de D'Autray dans le présent dossier.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

ADOPTÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

  
Michel Dufort  
Secrétaire-trésorier et directeur général  
Le 3 novembre 2004

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
OU  
COPIE DE RÉOLUTION

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE  
DE STE-GENEVIÈVE DE BERTHIER

A la session régulière du Conseil de la

Municipalité de la Paroisse de Ste-Geneviève de Berthier

tenue le 1er novembre 2004 et à laquelle étaient présents le Maire

M. Richard Giroux, Madame la Conseillère Claire Tellier et Messieurs les

Conseillers Léo Soulières, Robert Pufahl, Gaétan Bayeur,

Marc Tardif et Jean-Luc Doucet.

04-11-183 Site d'enfouissement : Demande au ministre de l'Environnement :

CONSIDÉRANT le dévoilement public le 25 octobre 2004 d'une étude commandée par les municipalités de Sainte-Geneviève de Berthier et de Lanoraie en rapport avec le site d'enfouissement de Sainte-Geneviève de Berthier/Saint-Thomas;

CONSIDÉRANT QUE cette étude fut réalisée par le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets sous le titre de «Analyse de la contamination des eaux souterraines du lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Geneviève de Berthier/Saint-Thomas de Joliette »;

CONSIDÉRANT QUE les conclusions de cette étude soulèvent des contradictions graves et préoccupantes versus les propos tenus et maintenus par la compagnie propriétaire du site d'enfouissement soit E.B.I.;

CONSIDÉRANT QUE certaines contradictions posent un réel problème puisqu'elle laisse planer une incertitude quant à de possibles atteintes à la santé publique;


EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Pufahl, appuyé par Gaétan Bayeur

QUE le gouvernement du Québec, en l'occurrence le ministre responsable de l'environnement, M. Thomas Mulcair, initie dans les plus brefs délais, tout en s'adjoignant les principaux acteurs dans ce dossier, un processus d'actualisation et de recherche des données et paramètres nécessaires à une sécurisation des lieux.

QUE ce processus s'inscrive dans une pratique d'impartialité et d'indépendance quant aux parties en cause.

Les membres du conseil ont voté unanimement en faveur de la résolution.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
à Berthier, ce neuvième jour  
de mars deux mille cinq.  
(09-03-05)

  
Lincoln Le Breton  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier



Municipalité Régionale  
de Comté de D'Autray

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE D'AUTRAY, tenue le 24 novembre 2004.

SONT PRÉSENTS :

- M. François Benjamin, maire de la Municipalité de Mandeville et préfet de la MRC ;
- M. Martin Laporte, maire de la Municipalité de Saint-Norbert et préfet-suppléant de la MRC ;
- M. Maurice Désy, maire de la Municipalité de la Visitation-de-l'Île-Dupas ;
- M. André Villeneuve, maire de la Municipalité de Lanoraie ;
- M. René Tremblay, substitut au maire de la Municipalité de Saint-Barthélemy ;
- M. Denis Gamelin, maire de la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon ;
- M. Bruno Vadnais, substitut au maire de la Municipalité de Saint-Cuthbert ;
- M. Claude Archambault, maire de la Municipalité de Saint-Didace ;
- M. Roch Desrosiers, maire de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon ;
- M. Serge Giroux, maire de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola ;
- M. Jean-Eudes Poirier, maire de la Municipalité de Sainte-Élisabeth ;
- M. Richard Giroux, maire de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier ;
- M. Yvon Poirier, maire de la Ville de Berthierville ;
- M. Pierre Marois, maire de Ville de Lavaltrie ;
- M. Gaston Durand, maire de Ville Saint-Gabriel ;
- M. Sylvain Gagnon, représentant de la Municipalité de Mandeville.

Lesquels forment quorum sous la présidence de M. François Benjamin, préfet. Est aussi présente à cette session, Mme Danielle Joyal, secrétaire-trésorière et directrice générale.

SITE D'ENFOUISSEMENT : DEMANDE D'APPUI : MUNICIPALITÉS DE LANORAIE ET DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER

CONSIDÉRANT QU'il y a des incertitudes au niveau des conseils municipaux de Sainte-Geneviève-de-Berthier et de Lanoraie ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Sainte-Geneviève-de-Berthier et de Lanoraie ont manifesté leurs inquiétudes lors d'une conférence de presse tenue le lundi 25 octobre 2004 ;


**Résolution n° 2004-11-290**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martin Laporte, appuyé par M. Claude Archambault :

- Que le gouvernement du Québec en l'occurrence le ministre responsable de l'Environnement M. Thomas J. Mulcair, initie dans les plus brefs délais, tout en s'adjoignant les principaux acteurs dans ce dossier, un processus d'actualisation et de recherche des données et paramètres nécessaires à une sécurisation des lieux ;
- Que ce processus s'inscrive dans une pratique d'impartialité et d'indépendance quant aux parties en cause.

Le préfet demande le vote. La résolution est adoptée à l'unanimité.

COPIE CONFORME  
CE 6 décembre 2004.

  
Carole Désy  
Secrétaire-trésorière adjointe

(Sujet à ratification lors de la prochaine session).